

AVERTISSEMENT AUX TRAVAILLEURS (ÉLECTEURS) DE MARSEILLE

LE SUFFRAGE UNIVERSEL ET LA RÉVOLUTION

par André BASTELICA

*Qu'est-ce que le travail. RIEN. Que doit-il être TOUT.
Quiconque ne peut justifier de sa qualité de travailleur
ne doit pas être admis au banquet du SUFFRAGE UNIVERSEL.*

1868

AU COMITÉ (*)

Vous demandez une brochure qui tracera au peuple français la meilleure ligne de conduite à suivre pour garantir dans les élections la jouissance complète de la souveraineté législative. - Mon premier mouvement, en lisant cet appel énergique, a été d'admirer une initiative dont le peuple français n'a pas assez d'exemple? - Ma première réflexion a été une pensée d'inquiétude dont je n'ai pu me défendre et qui a sa cause efficiente dans vos antécédents bien connus, dans vos opinions affirmés par vos actes, par vos paroles.

Plusieurs d'entre vous, sinon tous, ont signé ou pour le moins adhéré au *Manuel électoral* publié en 1863 et dont l'opinion publique n'a pas été justement satisfaite: votre récente initiative est une preuve éclatante qu'en-core cette fois elle ne s'était pas égarée. - Sa méfiance est votre œuvre et peut-être aussi son apathie!...

Votre programme en main, je vous demande, avant de faire un pas dans la question, de sonder vos intentions et d'en révéler, à vos vœux, les mystères, - la vérité; conjurant votre impartialité de démêler entre mes objections et mes conclusions.

Première partie: QU'EST CE QUE LE SUFFRAGE UNIVERSEL?

- Est-ce une institution de nécessité ou de droit donné par l'intuition dans un moment de crise sociale qu'il devait étouffer, ou par le mouvement ascensionnel, normal, révolutionnaire d'un peuple, d'une société? (1).

L'idée du suffrage universel a germé en plein droit divin, il nous arrive donc comme une émanation de l'An-cien régime auquel il nous rattache: il a précédé et accompli la Révolution! Nous lui devons le Consulat, l'Em-

(*) Ce document commence par une réponse à un Comité ayant ouvert un concours doté d'un prix de 2.000 francs sur le *Suf-frage universel* et la meilleure manière de le rendre «plus efficace». La réponse d'André BASTELICA se situe hors-concours. Les attendus du concours qui figurent sur la brochure éditée avec ce texte n'ont pas été reproduits ici. (Note A.M.).

(1) Si nous consultons le *Manuel*, il nous répond: «C'est la faculté reconnue à tout citoyen majeur ayant six mois de résidence dans une commune et non frappé d'incapacité légale, de participer à la nomination: 1- des conseillers municipaux; 2- des conseillers généraux du département; 3- des députés au Corps législatif».

pire et la Monarchie constitutionnelle (le dernier mot du 19^{ème} siècle!). Aussi voyons-nous le suffrage (*le Droit*), jusqu'en 1818, restreint au Tiers-État qui l'avait conquis - pour me servir de vos propres expressions. - Voilà ses états de service! Ce n'est que par une détermination analogue à celle prise en 1789 par la minorité des États-Généraux que le suffrage universel *s'enchancre* (*) dans le cœur de la Révolution.

- *Que signifiait-il alors; quel est son but, sa destination?*

D'après vous, citoyens, *notre histoire nous prouve que la revendication de ce DROIT a été l'enjeu de toutes les luttes de nos pères: ils ont cru l'avoir conquis en 89; ils n'avaient fait que le proclamer.* Eh bien! tout ceci, fort bien troussé du reste, ne dit justement rien du *Droit*, c'est-à-dire de son origine, de ses antécédents, de sa logique. Le suffrage universel un *Droit!* Pourquoi? Un droit s'acquiert, il ne se... conquiert pas. Et l'histoire nous prouve aussi que nos pères n'ont jamais rien conquis; - pas plus que nous, leurs fils de 68! Car sinon, je vous le demande, resterait-il de par le monde une bribe d'autorité, une parcelle de propriété? Une seule fois avons-nous su discerner nos vrais ennemis? - Jamais! - Le peuple n'a vaincu que ce que la fatalité des choses avait déjà exterminé...

Voici comment j'expliquerai l'apparition du *Droit*, du Suffrage universel:

Toute société, toute humanité est basée sur le respect de la personne humaine, sur sa dignité, sur son inviolabilité, sur sa liberté. Partout nous voyons ces lois primordiales, sacrées, - bravées, foulées aux pieds par les sophistes et les tyrans; dans toutes ces sociétés disparues - qui ont laissé des traces dans l'Histoire - nous les considérons volontiers *incapables*, non pas de contenir ces principes immuables, éternels comme la conscience humaine, puisqu'elles les contenaient a priori et qu'elles sont justement tombées pour n'avoir pas su les développer. Or, lorsqu'un peuple, par l'accord de sa raison et de son expérience, sans être déchu en rien de ses facultés, s'élève tout d'un coup à la conception humanitaire, ce peuple *doit* être mis fatalement en possession de toutes les pratiques politiques et sociales renfermées dans sa théorie. (Ce que vous, citoyens, appelez prolixement: sa conscience, son droit, sa tradition).

Voilà pour la sanction du *Droit*.

Observons maintenant, en deux mots, le fait historique, l'éclosion: 89 a été en même temps et une négation et une animation; négation de la *Doctrine du Passé* ou du *Droit Divin*, affirmation des idées nouvelles de l'*Avenir* ou du *Droit Humain*.

89 est une rédemption; elle a réussi sans entraîner le déplacement d'aucun peuple. - Et encore, qui sait?...

Le *Droit Humain* est et reste fondé *par* et *sur* le Suffrage Universel.

(*) Sic! On peut penser qu'il s'agit, soit d'un vieux terme (aucune référence retrouvée), soit d'un néologisme formé: ou à partir du mot «chancre», ou à partir du mot «ancre». On peut penser qu'il faut comprendre ici: *s'insérer*. (Note A.M.).